

pour la Convention européenne des Droits de l'Homme, dans la mesure surtout où celle-ci complète les Conventions de Genève ;

b) d'assumer collectivement la responsabilité du respect des Conventions de Genève, ce qui a pour conséquence que les Etats membres du Conseil de l'Europe qui en sont parties doivent s'estimer solidairement responsables du respect de celles-ci;

c) de reconnaître qu'il appartient également aux organes du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement au Comité des Ministres, de veiller au respect des Conventions de Genève, ce qui devrait notamment permettre audit Comité d'attirer, chaque fois que cela paraît nécessaire, l'attention des Etats membres sur les dispositions applicables, dans une situation donnée, desdites Conventions de Genève;

d) de charger le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe de procéder, en liaison avec le Comité international de la Croix-Rouge, à l'étude des domaines d'application respectifs des Conventions de Genève d'une part, et de la Convention européenne des Droits de l'Homme d'autre part, afin de déterminer les meilleurs moyens pour ces différents textes de se compléter dans l'intérêt de la protection toujours plus efficace des droits fondamentaux de la personne humaine en temps de guerre comme pendant tous troubles intérieurs, armés ou non;

e) de charger le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe d'examiner s'il y aurait lieu de demander aux Nations Unies de préparer une convention spéciale — comme elles l'ont fait pour le génocide — qui érigerait la prise d'otages en crime contre l'humanité, punissable comme tel.

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

La Journée mondiale de la Santé qui est célébrée, chaque année, le 7 avril, marque l'anniversaire de l'entrée en vigueur, en 1948, de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. Le thème choisi pour 1966 est L'homme dans la grande ville. Le Dr M. G. Candau, directeur général de l'OMS, a adressé, à cette occasion, le message suivant :

En cent ans, tandis que la population du monde doublait, la population urbaine, elle, quintuplait.

Ces chiffres, qui illustrent la rapidité de l'urbanisation, phénomène spécifique de notre époque, éclairent également l'ampleur des problèmes qui se posent ainsi pour la santé publique. La *Journée mondiale de la Santé 1966* entend attirer l'attention sur les besoins de l'homme face à la croissance explosive des cités : la santé, particulièrement la santé mentale, est menacée et la tâche des services sanitaires en est accrue. Il faut donc créer un milieu plus favorable à l'épanouissement de l'homme dans la cité d'aujourd'hui — et dans celle de demain.

Partout la croissance des villes s'accompagne de misère et de laideur : le tiers de la population urbaine du monde habite dans des taudis ou dans des bidonvilles, dans l'ignorance de ce que pourrait être l'hygiène. Et là même où les exigences matérielles les plus élémentaires sont respectées, la santé du citadin est en danger.

La ville attire les gens de la campagne, et puis les prive d'air pur, de soleil, d'espace, de verdure, mais non de bruit ! C'est un afflux de personnes totalement étrangères à la vie citadine, dont les habitudes solidement ancrées vont être soudainement rompues. Le travail est autre ; les loisirs sont différents. Comment le nouveau venu parviendrait-il à s'adapter sans cassure à la vie forcenée de la cité, à lutter contre toutes ses agressions ? L'apparition de névroses et d'affections psychosomatiques ne peut-elle légitimement être associée à l'agitation, au rythme strident, à la fièvre des villes ?

En contrepartie de la splendeur de la ville moderne, de la variété des emplois qu'elle offre, de la profusion de ses moyens d'enseignement, de ses activités culturelles... voici la délinquance juvénile, le crime, la prostitution, l'alcoolisme, l'abus des médicaments.

Les responsables de la santé publique ont assurément un rôle essentiel à jouer dans la solution de ces problèmes. Certes il reste encore bien des lacunes dans la connaissance de leur mécanisme. Nous croyons cependant que beaucoup peut être fait — par les gouvernements, par les municipalités et les groupements professionnels, par les citadins eux-mêmes — pour que chacun trouve dans la ville une existence meilleure.